

On se souvient de l'incident regrettable, malheureux, à mon avis, inacceptable, l'incident où on a fait sonner les cloches du Parlement au point où tout le système électrique était en train de mettre le feu au Parlement, surchauffé. J'ai siégé pendant plusieurs nuits pour remplacer madame la Présidente à la Chambre, j'ai siégé durant la nuit pour la remplacer en cette Chambre-ci ou pour remplacer le Président de l'époque. J'ai siégé la nuit pendant que les cloches sonnaient. J'étais seul et je méditais, comme je l'avais dit, sur la situation au Moyen-Orient à ce moment-là, j'étais seul toute la nuit ici. Alors, je méditais sur les problèmes mondiaux. Mais c'était un peu fou parce qu'il n'y avait pas de Règlement. Alors, on a confié à un groupe de parlementaires la tâche d'améliorer le Règlement. Mais c'est long, monsieur le Président!

[Traduction]

Il faut beaucoup de temps pour changer le Règlement de la Chambre des communes.

Votre Honneur voudra se prononcer tôt ou tard, je le sais. Je ne lirai donc pas les réflexions que j'avais préparées hier soir et ce matin.

Nous avons reçu cependant un rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Je voulais citer un passage du chapitre 3 intitulé «Évolution de la Chambre des communes». Il a fallu beaucoup de temps pour en arriver au point où nous nous trouvons aujourd'hui, car il faut procéder lentement quand on s'attaque au Règlement de la Chambre des communes. Certains veulent beaucoup de changement, d'autres moins. Nous sommes arrivés à un bon accord qui nous mettait à l'abri d'incidents stupides comme la maintenant fameuse affaire des cloches et nous avons confié beaucoup plus de responsabilités à la présidence. Nous avons tous eu l'honneur de vous reconnaître, monsieur le Président, comme arbitre ultime à la Chambre des communes. C'est vous qui, en dernier ressort, devez décider ce qui est bien et ce qui est mal et, parce que nous vous respectons, nous nous plions la plupart du temps, sinon toujours, à vos décisions. Il est évident que, dans le nouveau Règlement que nous avons adopté pour assurer l'ordre à la Chambre des communes, il est bien dit quand la Chambre doit siéger, et quand elle doit s'ajourner.

• (1040)

Les Canadiens aimeraient peut-être connaître le calendrier des travaux de la Chambre des communes pour 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et 1993. Nous savons déjà comment il nous faut organiser nos travaux jusqu'en décembre 1993. C'est écrit dans le Règlement.

En plus, la présidence a été chargée de plus grandes responsabilités. L'été dernier, on a fait appel à votre jugement, monsieur le Président. Lorsqu'une première demande vous a été adressée, vous n'avez pas jugé bon de convoquer la Chambre au cours du congé d'été. Puis, vous nous avez convoqués d'urgence pour étudier le problème de l'immigration et des réfugiés, et je n'étais pas nécessairement d'accord avec vous. Mais nous sommes revenus siéger en août parce que Votre Honneur a décidé qu'il y aurait un débat d'urgence. Nous sommes aujourd'hui le 10 juin. En passant, le 10 juin 1957, M. Louis Saint-Laurent était réélu premier ministre du Canada. Je n'ai pas de notes avec moi, mais je m'en souviens. Vous nous avez donc rappelés pour nous occuper d'une question urgente. C'était même une question extrêmement urgente. Il s'agissait

Prolongation des heures de séance

d'une situation scandaleuse parce qu'un navire débarquait des étrangers sur nos côtes. Même aujourd'hui, nous sommes encore sous le coup de l'ordre spécial parce que cette question urgente n'a toujours pas été réglée. Peu importe à qui la faute, il reste que nous n'avons pas encore vu la fin du débat. En tout cas, Votre Honneur a décidé de rappeler le Parlement à la demande du gouvernement parce qu'il jugeait qu'il y avait urgence. Je veux que les Canadiens comprennent que cette situation est prévue par le Règlement. En effet, l'article 5 dit ceci:

5. Si, pendant l'ajournement, le Président, après consultation avec le gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par le Règlement ou par une motion d'ajournement, le Président peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunit au temps fixé dans un tel avis et poursuit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à ce moment.

Si le Président n'est pas en état d'agir par suite de maladie, ou pour toute autre cause, le vice-président, un homme remarquable du Québec qui est ici aujourd'hui, peut prendre la relève. D'autres après lui peuvent la prendre aussi suivant l'excellent système parlementaire britannique. La hiérarchie est bien organisée dans notre système. J'ai parfois l'impression de le défendre avec plus de passion que n'importe quel anglophone. C'est un système bien hiérarchisé. Si Votre Honneur ne peut pas agir, le vice-président le remplace. Si le vice-président ne peut pas, lui non plus, les vice-présidents qui relèvent de lui agiront en conséquence. Nous nous sommes donné ce Règlement pour étudier et discuter méthodiquement nos affaires. Voilà pourquoi nous avons un Règlement. Autrement, à quoi servirait-il?

Je vois que vous me faites signe, mais on pourrait prétendre que j'ai droit à une prolongation, étant donné l'importance de votre décision. Le gouvernement pourrait vous placer dans une situation difficile, et je ne le voudrais pas. Le Président est au-dessus du gouvernement. Il est le serviteur de l'ensemble de la Chambre, opposition comme gouvernement. Il est le premier serviteur, pas le maître, et il doit se servir de son intelligence et de son jugement pour veiller à ce que nos travaux se déroulent d'une manière ordonnée. Voilà pourquoi il a été élu Président. Voilà pourquoi, un an ou deux plus tard, il a encore la confiance pleine et entière de la Chambre. A titre de serviteur de la Chambre, il est au-dessus de nous tous.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement a opté pour cette ligne de conduite en ce moment. Il aurait pu attendre. Il aurait pu aller jusqu'au 30 juin comme le prévoit le Règlement, puis chercher à persuader Votre Honneur qu'il va de l'intérêt du Canada, pas du gouvernement, de rappeler la Chambre pour discuter d'un très important projet de loi. Bien sûr, il y a d'importants projets de loi à débattre. Le gouvernement pourrait bien réussir à persuader Votre Honneur de nous rappeler l'été prochain et assurer ainsi la paix à la Chambre. Autrement, à quoi bon tout le travail qui s'est fait sur le Règlement? A quoi nous aura servi ce livre? Pourquoi avoir un Règlement? Pourquoi avoir chargé un comité d'y travailler? Il y a des gens qui ont discuté pendant des années entières pour en arriver à une entente sur la façon de mener les travaux de la Chambre dans l'ordre et pour éviter la répétition du spectacle que ceux qui forment aujourd'hui le gouvernement nous avaient donné en laissant la sonnerie du vote retentir pendant des jours et des jours. Les Canadiens nous avaient alors pris